



REGLEMENT INTERIEUR ACCUEIL PÉRISCOLAIRE ET RESTAURANT SCOLAIRE

2020 - 2021

Avenant numéro 1

Le présent avenant a pour objet de prendre en compte les deux évolutions suivantes :

- Gestion de la restauration scolaire par le Pôle Culinaire à compter du 26/04/2021 et jusqu'au 06/07/2021
- Modalités d'inscription et de tarification

Les rubriques « Cantine » du règlement intérieur validé le 24/07/2020 par le Conseil Municipal sont ainsi modifiées.

Article 1 : Préambule et fonctionnement

Le service de restauration scolaire est pris en charge et géré à compter du 26/04/2021 par le Pôle Culinaire. Les préparations et livraisons des repas sont élaborés et gérés par les agents du Pôle Culinaire. La remise en température des plats, la préparation des repas seront effectuées par le personnel municipal formé à cet effet selon les préconisations du Pôle Culinaire.

Article 2 : Conditions d'accueil et modalités d'inscription

Les modalités d'inscription sont ainsi modifiées. Les inscriptions se réalisent exclusivement auprès de la régie du Pôle Culinaire par l'envoi de la fiche d'inscription accessible en ligne sur le site Internet de la MACS, rubrique Pôle Culinaire.

Article 3 : Tarifs et paiement

Le tarif de restauration scolaire est établi en tenant compte des capacités financières des familles, selon la règle du quotient familial. Les tarifs sont accessibles en ligne sur le site Internet de MACS, rubrique Pôle Culinaire.

L'établissement des factures, le paiement des repas sont effectués et gérés par le Pôle Culinaire.

Article 4 : Santé

Article non modifié

Article 5 : Discipline - respect et savoir-vivre

Article non modifié

Article 6 : Sécurité

Article non modifié

Article 7 : Changement de situation

Toute demande de modification devra être directement effectué via le portail famille <https://www.espace-citoyens.net/cc-macs/espace-citoyens> ou directement par téléphone auprès du Pôle Culinaire 05 58 42 12 00.

Article 8 : Mesures générales

L'inscription au Pôle Culinaire emporte acceptation de la Charte du Pôle Culinaire disponible en ligne sur le site de Macs, Pôle Culinaire, « Charte du Pôle Culinaire ».

Fait à Sainte Marie de Gosse, le 13/04/2021

Le Maire,
F. BETBEDER